



**CONVENTION DE PARTENARIAT  
ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BRIANÇONNAIS  
ET LE GESTIONNAIRE DE L'ÉQUIPE DU HOCKEY MAJEUR LES DIABLES ROUGES  
SAISON 2009-2010**

**Entre**

**La Communauté de Communes du Briançonnais**, représentée par son Président en exercice, M. Alain FARDELLA, autorisé par délibération du Conseil Communautaire en date du

**D'une part,**

Et

**Le Gestionnaire de l'équipe du Hockey Majeur, La SEM Les Diables Rouges**, représentée par son Président en exercice, M. Jean Paul GARNERO, autorisé par le Conseil d'Administration en date du

**D'autre part,**

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT**

**PRÉAMBULE**

En 2009, la Communauté de Communes du Briançonnais et le gestionnaire de l'équipe du Hockey Majeur, Les Diables Rouges ont développé un partenariat, en direction d'une vingtaine de jeunes, âgés de 14 à 18 ans accueillis et suivis par l'équipe du service intercommunal de prévention spécialisée, afin de développer toute action permettant de valoriser leur potentiel, au sein du club du Hockey Majeur Les Diables Rouges.

Ce partenariat s'inscrit dans la dynamique initiée par le Conseil Général des Hautes Alpes et le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, visant à associer les jeunes du Briançonnais à des manifestations sportives particulièrement significatives sur leur territoire.

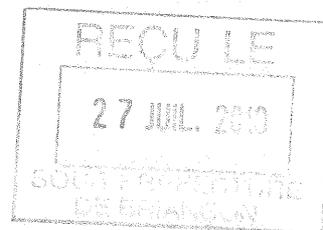
En 2010, la Communauté de Communes du Briançonnais entend poursuivre son partenariat avec le gestionnaire de l'équipe du Hockey Majeur Les Diables Rouges, à travers la mise à disposition d'invitations pour les jeunes suivis par le Service Intercommunal de Prévention Spécialisé. Avec l'achat d'un espace de communication, la Communauté de Communes du Briançonnais souhaite marquer sa présence et son engagement au développement de ce sport.,

Par delà ce soutien, la collectivité s'investit dans le hockey, sport Briançonnais par excellence. Avec l'acquisition de cet espace de communication, la Communauté de Communes du Briançonnais souhaite également se faire connaître et être présent à l'esprit de ces concitoyens.

La présente convention vise à préciser les modalités de partenariat entre les deux parties.

**Article 1 OBJET**

La Communauté de Communes du Briançonnais s'engage à acquérir un espace de communication au sein de la patinoire de Briançon.



Cet espace communication sera matérialisé par la pose d'une banderole de dimension approximative de 20 mètres sur un mètre, à installer sous le tableau d'affichage des scores des matchs.

#### **Article 2 COUT DU PARTENARIAT**

La Communauté de Communes du Briançonnais s'engage à payer le coût de l'espace de communication, à hauteur de 40 000 euros.

#### **Article 3 MISE EN OEUVRE**

Le gestionnaire de l'équipe du Hockey Majeur Les Diables Rouges s'occupe de la réalisation de la banderole dont le texte sera fourni par la Communauté de Communes du Briançonnais avec un bon à tirer dûment signé, dans le mois suivant la signature de la présente convention,

#### **Article 4 RÉALISATION**

En contrepartie, le gestionnaire du Hockey Majeur Les Diables Rouges s'engage à fournir à la Communauté de Communes du Briançonnais 50 invitations gratuites pour la saison 2010/2011, dont les bénéficiaires seront des jeunes suivis par le Service Intercommunal de Prévention Spécialisé.

La distribution des invitations sera assurée par le service de prévention spécialisée intercommunale de la Communauté de Communes du Briançonnais.

Au début de la saison 2010-2011 les parties se rapprocheront pour établir, au vu du calendrier des rencontres, la liste des matches concernés par les invitations.

#### **Article 5 DURÉE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue au titre de l'année civile 2010, pour une durée d'un an, à compter de la date de la signature, et pourra être expressément reconduite.

#### **Article 8 RÉSILIATION**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une des obligations contenues dans la présente convention, celle-ci sera résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai de 30 jours suivant l'envoi par l'autre partie d'une lettre recommandée avec accusé de réception, entraînant remboursement des engagements financiers.

#### **Article 9 CHANGEMENT DE GESTIONNAIRE**

En cas de changement de structure gestionnaire du Hockey Majeur Les Diables Rouges à Briançon, le signataire s'engage à faire transférer la présente convention au nouveau gestionnaire et lui en faire respecter les termes.

**Fait à BRIANÇON, le**

Le Président,

Le Président,

**M. Jean Paul GARNERO**

**M. Alain FARDELLA**